

Re : Article de MICHEL CORBEIL : Le père Noël n'existe pas

Monsieur Corbeil,

Dans votre article du 21 avril, « Le père Noël n'existe pas », vous vous référez à des propos de madame Forget, présidente du Conseil du trésor, qui visaient à anéantir les revendications des retraités de l'État.

Madame Forget affirmait qu'il fut un temps où la fonction publique comptait 10 travailleurs pour un retraité. Dans notre «société vieillissante», ce ratio est passé à trois pour un en 2005; il n'y aura plus que deux travailleurs pour un retraité, en 2012.

Elle a ajouté, il n'y a pas de «surplus», il y a une «réserve» pour parer cette problématique. Et cette réserve est un coussin à gonflement variable.

Nous croyons que madame Forget est mal conseillée et renseignée parce qu'invoquer une réserve pour expliquer qu'il n'y aura que 2 travailleurs pour un retraité, c'est laisser croire que ce sont ceux qui sont au travail qui payent la rente des retraités d'aujourd'hui.

Les travailleurs d'aujourd'hui cotisent pour leur rente de demain. Les retraités ont déjà cotisé plus qu'il était nécessaire pour le type de rente qu'ils touchent aujourd'hui. Il est tout à fait inexact de prétendre que ce sont les futurs travailleurs de l'État qui supporteront les rentes de ceux qui seront à la retraite. Chaque travailleur investit pour sa propre rente future ! Prétendre le contraire c'est dénaturer les faits.

Au RREGOP, le 31 décembre 2006, les avoirs des cotisants (retraités et employés) étaient de 45 G\$. Les obligations du régime envers les participants<sup>1</sup> étaient de 31 G\$. La différence entre les deux nous donne un surplus comptable de 14 G\$.

Les actuaires, dans leur dernière évaluation actuarielle, établissent ce surplus à 6 G\$ sans lui en donner spécifiquement le nom et créent un surplus de 8 G\$. Dans leurs projections, ils sous-estiment les taux de rendements futurs de plus de 4%, ils réduisent les avoirs de la caisse d'environ 10% et enfin, ils créent une réserve pour marge défavorable de ½%. Ces trois mesures créent une réserve de 8 G\$. (Voir la dernière évaluation actuarielle de la CARRA déposée le 15 octobre 2007.)

---

<sup>1</sup> Ce sont les sommes nécessaires pour payer les rentes de retraite des retraités jusqu'à leur mort et la portion de rente acquise pour ceux qui sont au travail jusqu'à leur mort.

Le 6 G\$ auquel fait référence madame Forget, c'est un véritable surplus actuariel, soit l'excédent de ce qui serait nécessaire pour rencontrer toutes les obligations du régime de retraite envers les participants actifs et retraités (jusqu'à leur décès) si on mettait fin au régime aujourd'hui.

À l'ADR, nous n'avons pas d'objection au fait qu'il existe des réserves mais, au-delà des réserves, il faut appeler l'excédent par son nom, un surplus.

Madame Forget aurait-elle changé d'idée depuis le 31 octobre 2000 lorsqu'elle déclarait en chambre :

*« Le gouvernement, il a oublié des gens en cours de route. Parce qu'il y a **des gens qui ont contribué des sommes importantes** pendant toute leur vie de travail, et ce qui se produit, M. le Président, c'est que ces gens là auraient contribué plus que ce qu'ils vont récolter. ... Parce qu'un régime de retraite, c'est **qu'on ne consomme pas aujourd'hui pour pouvoir consommer demain**, c'est de l'épargne, de l'épargne que je fais, et c'est du salaire différé. ... »*

Les retraités ne veulent que leur juste part des fonds qu'ils ont eux-mêmes déjà versée!

Rodrigue Dubé

Président de l'ADR  
2008-04-23